



Site Natura 2000 en mer « Plateau de Rochebonne » (SIC)

Compte-rendu du groupe de travail « Gestion » n°4 Le 26 juillet 2012, DDTM de la Vendée, La Roche sur Yon.

Réf. : HC/JJ/37-b/2012

De : Jérôme Jourdain

Tél : 02.51.22.31.57

Mail : jjourdain@comite-peches.fr

Ordre du jour :

- Rappels des décisions des précédents groupes de travail « Gestion » ;
- Présentation des fiches actions et discussion ;
- Présentation de l'outil « Charte Natura 2000 » ;
- Calendrier et questions diverses.

Début de la réunion : 13h35

M. Jérôme Jourdain, chargé de mission Natura 2000 en mer, accueille les participants en les remerciant d'avoir répondu présents à l'invitation et excuse les personnes n'ayant pu faire le déplacement (cf. liste des présents/excusés *in fine*).

Après avoir rappelé les différentes phases d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) réalisées, **M. Jérôme Jourdain** rappelle les conclusions des trois derniers groupes de travail « Gestion » :

- les enjeux du site identifiés,
- les objectifs de développement durable,
- les lignes d'actions de gestion définies.

Sur ce dernier point, il précise que l'objectif du quatrième GT Gestion est de présenter les fiches actions détaillant les lignes d'actions définies au dernier GT et d'échanger sur leur construction. Il présente ainsi les fiches actions une à une dont voici un relevé de conclusion :

- **Fiche action 1** : Adapter le périmètre du site aux enjeux de conservation

M. Vincent Ridoux, professeur à l'Université de La Rochelle, explique que de manière générale, les domaines vitaux des grands dauphins peuvent être réduits à quelques km² quand il s'agit de certains groupes ultra-résidents et littoraux (type île de Sein, archipel de Molène ou les groupes côtiers des

1

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime • SIRET : 77569173600844 • Code NAF : 9412 Z
134, Avenue de Malakoff - 75116 Paris • Tel. : + 33(0)1 72 71 18 00 • Mél : cnpmem@comite-peches.fr

pertuis ou d'Arcachon qui ont disparu) ou très grands (mais il n'existe pas de chiffre) pour les populations du large. En ce qui concerne la zone de concentration identifiée au nord du site actuel, rien n'indique à ce jour que le Plateau de Rochebonne héberge un groupe résident de grands dauphins. Il faudrait améliorer les connaissances de ces grands prédateurs à l'échelle de grands ensembles (aire de répartition à l'échelle de la façade Atlantique, zones fonctionnelles, etc.). En effet, même si un « noyau » de forte densité de cétacés existe à proximité de ce site dans son périmètre actuel, rien n'indique que les prélèvements alimentaires de ces animaux soient principalement effectués dans ce périmètre. Il serait intéressant d'obtenir des éléments complémentaires sur la méthodologie ayant permis d'identifier cette zone de concentration.

En ce qui concerne la répartition de l'espèce du grand dauphin dans le golfe de Gascogne, M. Vincent Ridoux explique que la population se répartie en groupes côtiers, dont la plupart ont disparu (groupe résident du bassin d'Arcachon, par exemple), et en groupes du large où des concentrations majeures se localisent sur l'accroche du plateau continental. C'est ainsi que PACOMM (Programme d'Acquisition de Connaissances sur les Oiseaux et les Mammifères Marins) a été lancé en 2011 par l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) pour améliorer les connaissances sur l'état initial et l'état de conservation des cétacés sur les sites Natura 2000 existants et aider à la désignation de nouvelles zones pour compléter le réseau au large. Sur la façade atlantique, quatre zones ont été définies au sein de la ZEE avec une couverture de plus en plus lâche : la zone côtière, jusqu'au 12MN, la zone néritique jusqu'à l'isobathe des 200 m de profondeur, la zone du talus continental (entre 200 et 2000 m de profondeur) et la zone océanique au-delà des 2000 m de profondeur. Ce programme est en cours et la deuxième campagne d'observation aérienne est en cours. Le calendrier de restitution des données acquises pour l'ensemble du programme est prévu début 2014. Faute de budget, les deux prochaines campagnes d'observation aériennes ne seront peut être pas programmées.

M^{me}. Muriel Chevrier, chargée de mission Natura 2000 en mer à la Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Poitou-Charentes, précise que l'espèce grand dauphin est une espèce d'intérêt communautaire justifiant la désignation de ce site Natura 2000 et qu'il est nécessaire de prendre en compte la zone de concentration en tant que zone à enjeu pour le grand dauphin et de modifier le périmètre actuel du site.

M. Vincent Ridoux demande ce que cela implique en termes de gestion pour ces espèces ?

M^{me}. Muriel Chevrier répond qu'en premier lieu les interactions des activités humaines avec ces espèces sur le site doivent être définies (interactions spatiales, pressions potentielles, impacts, etc.) qui impliqueront potentiellement la mise en oeuvre de mesures de gestion. Cette gestion se fera en réseau avec les autres sites Natura 2000 existants ou à l'échelle locale si un effort de gestion est nécessaire. Elle pondère la discussion en rappelant que le Formulaire Standard de Données (FDS) précise que le grand dauphin est une espèce commune en période hivernale et que la densité de cette espèce représente moins de 2% de la population nationale de l'espèce¹.

M. Jérôme Jourdain précise que cette fiche action a pour but d'initier l'adaptation du périmètre dans la phase d'animation du DOCOB, dans l'attente notamment des observations issues du programme PACOMM en cours d'acquisition. Cette adaptation pourra se faire par le biais d'un groupe de travail thématique.

M^{me}. Fanny Brivoal, coordinatrice pêche du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) des Pays de la Loire, propose d'inclure dans la fiche action une carte d'identification des zones à enjeux « habitats » et « espèces » d'intérêt communautaire plutôt qu'une carte d'adaptation du périmètre Natura 2000, sans justifications précises.

¹ <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5402012/tab/especes>

- **Fiche action 2** : Suivre l'évolution de l'ensemble des usages et de leur fréquentation

M. Francois Colas, directeur de la mission d'étude pour le parc naturel marin « Pertuis-Charentais – Estuaire de la Gironde », indique qu'un suivi de la fréquentation par comptage en mer n'est pas suffisant et qu'il est nécessaire de caractériser également les activités pratiquées sur le site.

M^{me}. Muriel Chevrier précise que ce suivi de fréquentation constitue l'une des sous-actions de la fiche action 2. Elle ajoute que ce suivi de fréquentation, réalisé sur 5 mois en 2011 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, devrait être étendu à une année entière.

M. Jérôme Jourdain précise que le suivi de fréquentation *in situ* (quantitatif) permettra entre autres de cibler les entretiens et enquêtes à mener auprès des usagers du site qui permettront de caractériser qualitativement les activités socio-économiques, comme cela a été réalisé pour l'élaboration du diagnostic socio-économique.

M^{me}. Ségolène Travichon, de la ligue pour la protection des oiseaux (LPO), précise que la LPO n'a pas validé les diagnostics socio-économique et écologique au COPIL du 28 février 2012. Elle estime que ces diagnostics ne sont pas suffisants. Elle suggère que les activités professionnelles et de loisir soient traitées de manière distincte, les premiers nécessitant la mise en œuvre d'un suivi particulier et des méthodes adaptées et la récolte de données existantes.

M^{me}. Fanny Brivoal indique qu'il est difficile de réaliser un état des lieux exhaustif des activités maritimes, notamment par leur grande mobilité en mer. De plus, elle précise que les données administratives (VMS, etc.) restent difficilement accessibles par les chargé(e)s de mission. Le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration du DOCOB Plateau de Rochebonne est similaire aux autres élaborations de DOCOB en mer, à savoir des enquêtes auprès des usagers de sites et des initiatives méthodologiques (suivis de fréquentation, par exemple) créées et menées pour compléter les données existantes sur les activités en mer (Système d'Information Halieutique (SIH), Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA), etc.).

M. Francois Colas indique qu'il existe d'autres initiatives pour quantifier les activités maritimes. La mission d'étude du PNM Pertuis Charentais – Estuaire de la Gironde et le laboratoire LIENSs de l'Université de La Rochelle travaillent actuellement sur la mise en œuvre méthodologie de quantification des activités sportives (sports de loisirs et pêche plaisance). Ces recherches pourront ensuite être reprises au niveau national par la mise en œuvre du projet Life Nature « identification et quantification des activités de loisirs », en 2013.

M. Jérôme Jourdain rappelle que le suivi de fréquentation *in situ*, testé par des professionnels de la pêche et non-financé², a fait ses preuves. Il a également été testé sur un autre site Natura 2000 (Plateau du Four) et est adapté pour des sites dont la taille est relativement restreinte.

M. Jean-Pierre Léauté, de la station Ifremer de La Rochelle, indique qu'il pourrait également être réalisé des suivis de la fréquentation par des recensements aériens, à intervalle de temps régulier.

² Voir article « Sites Natura 2000 Plateau du Four et Plateau de Rochebonne ou la réalisation de suivis participatifs de la fréquentation » dans la lettre d'information n°2 des gestionnaires d'AMP de la façade Atlantique : http://www.maia-network.org/accueil/les_documents/223_554/la_lettre_dinformation_des_gestionnaires_damp_de_la_facade_atlantique_en_france_n2

M^{me}. Fanny Brivoal précise qu'il est nécessaire de connaître le coût bénéfique d'une telle action pour suivre la fréquentation à l'échelle du site du Plateau de Rochebonne (faisabilité technique, coût/avantages), d'autant plus que le site est éloigné des côtes et est peu fréquenté.

Il a par ailleurs été proposé qu'il fallait revoir la rédaction de cette fiche et notamment l'articulation entre suivi de fréquentation et la caractérisation des activités (enquêtes, données existantes, etc.).

- **Fiche action 3** : *Améliorer les connaissances sur les habitats, espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site*

M^{me}. Ségolène Travichon fait remarquer que les fiches actions proposées comportent trop d'informations et que certaines devraient être réparties en plusieurs actions afin de les rendre plus opérationnelles. C'est le cas par exemple des actions 2 et 3.

M. Vincent Ridoux indique que les observations opportunistes de mammifères marins ne sont pas suffisantes et ne permettront pas à elles seules de répondre aux questions que l'on se pose.

M^{me}. Perrine Ducloy, chargée de mission au pôle pêche du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNP MEM), demande alors ce qu'il est possible de faire pour améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site du Plateau de Rochebonne, notamment si le programme PACOMM ne permet pas d'améliorer les connaissances à l'échelle du site.

M. Vincent Ridoux répond que le programme PACOMM représentera une série d'observations en mer lors de campagnes aériennes réalisées deux fois sur deux saisons pour deux années consécutives (8 passages en totalité) et, que les données issues de ces campagnes constitueront *in fine* une photographie de la répartition de ces espèces à un instant donné. De plus, il indique que les transects réalisés sont plus denses à la côte qu'au large et ne passent pas précisément dans le site du Plateau de Rochebonne mais à proximité. Il ne faut donc pas attendre de ce programme toutes les connaissances attendues sur les espèces présentes sur le site du Plateau de Rochebonne.

M. Fanny Brivoal demande alors s'il sera nécessaire de faire une étude dédiée aux mammifères marins du site du Plateau de Rochebonne.

M. Vincent Ridoux répond qu'il privilégie une approche par le réseau de sites Natura 2000 en mer pour la gestion de ces espèces. Il indique que lorsque les sites Natura 2000 sont trop petits, il est plus difficile d'agir pour le maintien en bon état de conservation de ces espèces car une trop grande proportion de leur domaine vital est hors des limites des sites identifiés. A l'inverse, pour les sites Natura 2000 trop grands, il devient difficile de mettre en place des stratégies appropriées de gestion des activités humaines, complémentaires et non pas redondantes avec les règlements généraux de régulation des activités humaines (Politique Commune des Pêches (PCP) par exemple) et traitées par d'autres politiques de gestion environnementales (directive cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) par exemple). Il indique néanmoins que les sciences participatives jouent un rôle essentiel pour favoriser l'appropriation de la démarche Natura 2000 par les acteurs, mais qu'il est indispensable de veiller à ce qu'elles produisent des informations utilisables pour améliorer les connaissances sur ces espèces.

M^{me}. Ségolène Travichon indique qu'il faut également améliorer les connaissances sur les pressions et impacts des activités, notamment de pêche professionnelle, sur les mammifères marins.

M. Jérôme Jourdain répond par l'affirmative et indique que cette sous-action est présentée dans la fiche action 4 *Suivre et assurer une veille des programmes et projets de recherche ayant un intérêt pour le site.*

M^{me}. Fanny Brivoal précise que les impacts et les pressions des activités de pêche professionnelle sur les mammifères marins sont également réglementés et gérés à plus large échelle. Les actions de gestion du site peuvent s'appuyer sur ces règlements et politiques de gestion existants et ainsi être complémentaires et non redondantes pour mutualiser les moyens et améliorer l'efficacité des actions à long terme.

M. Francois Colas et **M^{me}. Ségolène Travichon** indiquent que même s'il existe actuellement des règlements et politiques pour la gestion de ces espèces de mammifères marins, on se doit d'agir pour la gestion de ces espèces à l'échelle du site.

M. Vincent Ridoux précise alors que des mesures pour améliorer les connaissances sur les captures accidentelles de cétacés³ ont été prises en France d'après le règlement (CE) n°812/2004⁴ relatif à la protection des cétacés contre la capture accidentelle.

M. Francois Colas prend note de l'existence de ce règlement.

M^{me}. Perrine Ducloy indique également que les captures accidentelles dans les engins de pêche professionnelle devront, d'après l'arrêté du 1^{er} juillet 2011⁵ (article 4) relatif à la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection et lorsque qu'un programme de recherche sera mis en place (en cours), être obligatoirement déclarées.

M. Jérôme Jourdain indique qu'il est également nécessaire de mieux connaître le rôle et les fonctionnalités du site dans les potentialités d'accueil des espèces d'intérêt communautaire. Il propose ainsi que l'animateur du site travaille, dans un premier temps et en étroite collaboration avec les organismes scientifiques, sur une analyse des travaux existants au sujet de cette thématique « fonctionnalité », notamment de l'habitat récif en tant qu'habitat d'espèce.

M^{me}. Muriel Chevrier ajoute que le programme CARTHAM de l'AAMP a permis d'initier une réflexion à ce sujet. La thématique « fonctionnalité » est une option de ce programme. Au vu de la discussion portant sur les captures accidentelles, elle propose que ce thème soit traité dans le prochain groupe de travail en présentant notamment un point d'actualité sur la réglementation et les actions mises en œuvre dans d'autres sites.

- **Fiche action 4** : *Suivre et assurer une veille des programmes et projets de recherche ayant un intérêt pour le site.*

M. Francois Colas demande pourquoi les fiches actions 3 et 4 ne sont pas rassemblées dans une seule et même fiche action portant sur l'amélioration des connaissances.

M^{me}. Muriel Chevrier et **M. Jérôme Jourdain** répondent que la fiche action 3 a pour but de se concentrer uniquement sur l'amélioration des connaissances de l'habitat récif et des deux espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du site Natura 2000. Les sous-actions de cette fiche action sont donc ciblées sur ces derniers. La fiche action 4 représente quant à elle une amélioration des connaissances plus globale pour la gestion du site. Elle doit permettre de suivre de manière plus générale les divers programmes et projets de recherche ayant un intérêt pour le site, qu'il s'agisse des pressions et des impacts en tout genre, la promotion du site en tant que site pilote dans ces

³ <http://www.comite-peches.fr/site/index.php?page=g77> ; <http://www.comite-peches.fr/site/index.php?page=g32&prog=5>

⁴ http://europa.eu/legislation_summaries/maritime_affairs_and_fisheries/fisheries_resources_and_environment/l66024_fr.htm

⁵ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024396902>

programmes, l'amélioration des connaissances sur les usages, etc. Cette fiche action doit permettre de laisser la porte ouverte aux différents moyens d'acquisition de connaissances d'intérêt pour le site.

M. Francois Colas propose de fusionner les fiches actions 3 et 4.

- **Fiche action 5** : *Sensibiliser le grand public et les usagers locaux aux richesses du site ainsi qu'à la démarche Natura 2000*

M. Francois Colas indique qu'il est important de différencier les usagers du site du grand public car il existe différentes échelles de sensibilisation. Il propose que la sensibilisation du grand public puisse se faire en partie par un partenariat avec le parc naturel marin « Pertuis Charentais – Estuaire de la Gironde » qui disposera également de moyens de communication.

M. Jérôme Jourdain précise effectivement qu'il sera important de mettre en cohérence les actions de communication entre les sites Natura 2000, notamment le la zone de protection spéciale « Pertuis Charentais – Plateau de Rochebonne » et les autres types d'AMP (dont le parc naturel marin) pour être efficace.

Il a été par ailleurs suggéré que les usagers du site puissent présenter leurs activités dans le cadre de groupes de travail, par exemple, afin de mieux se connaître et de faciliter les échanges pour la mise en œuvre du DOCOB.

- **Fiche action 6** : *Animation du site*

M. José Jouneau, président du CRPMEM Pays de la Loire, demande que l'information des usagers pour une meilleure compréhension et application de la réglementation soit élargie aux navires des autres Etats membres.

M^{me}. Perrine Ducloy et **M. Jérôme Jourdain** répondent que ceci pourrait être envisagé via les Conseils Consultatifs Régionaux (CCR). Ils ajoutent que le CCR Sud (eaux occidentales australes) a déjà été consulté dans le cadre diagnostic socio-économique (identification des navires issus des autres Etats membres), mais qu'il n'y a pas eu de retours par la suite.

M. Jérôme Jourdain présente l'outil Charte Natura 2000. Il explique que cette Charte Natura 2000 représente un outil d'adhésion contractuel, annexé au DOCOB, constitué d'une liste d'engagements et de recommandations contribuant à la réalisation des objectifs de conservation identifiés dans le DOCOB.

M. Francois Colas ajoute que la Charte Natura 2000 constitue un outil de « super-sensibilisation » qu'il sera important de promouvoir.

M. Jérôme Jourdain et **M^{me}. Muriel Chevrier** précisent que la Charte Natura 2000 a une double finalité. La première est l'adhésion des signataires dans la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 en favorisant la mise en œuvre de bonnes pratiques qui contribuent à la réalisation des objectifs de conservation. La seconde est la possibilité d'ajouter à la Charte un volet « engagements spécifiques » définissant les conditions dans lesquelles une activité ne portera pas atteinte de manière significative à un site Natura 2000. La charte Natura 2000 apparaît alors comme un outil pouvant être destiné à simplifier la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences notamment dans le cadre d'activités récurrentes se déroulant sur les sites Natura 2000 et de faible impact ou dont les impacts sont connus et maîtrisés (nécessité d'une connaissance fine). Ainsi, les activités pratiquées selon les engagements spécifiques explicités dans la charte Natura 2000 seront ainsi dispensées de l'évaluation des incidences Natura 2000 (L.414-4 II du code de l'environnement).

M. Jérôme Jourdain indique que les engagements et recommandations de bonnes pratiques de la Charte Natura 2000 du Plateau de Rochebonne seront rédigés durant le mois d'août (dont un projet sera diffusé) et présentée lors du prochain GT Gestion. Les engagements spécifiques relatifs à la simplification de la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences seront rédigés ultérieurement, pendant la phase d'animation.

Pour conclure, **M. Jérôme Jourdain** remercie les membres du GT pour leur participation et indique que le prochain GT Gestion se réunira au début du mois de septembre pour finaliser les fiches actions et présenter la Charte Natura 2000 du site. Les projets de fiches actions seront envoyés aux membres du GT.

Fin de la réunion : 16h00

Liste des présents/excusés :

Prénom NOM	Structure	Fonction	Emargement
Olivier MUSARD	AAMP	Chargé de mission	<i>Excusé</i>
Anne-Laure BARILLE	Bio-Littoral	Directrice	<i>Excusée</i>
Jérôme JOURDAIN	CNPMEM	Chargé de mission N2000	Présent
Perrine DUCLOY	CNPMEM	Chargée de mission	Présente
Pierre-Guy SAURIAU	CNRS, Université de La Rochelle	Chercheur	<i>Excusé</i>
Vincent RIDOUX	CRMM	Professeur	Présent
Fanny BRIVOAL	CRPMEM Pays de la Loire	Chargée de mission	Présente
José JOUVEAU	CRPMEM Pays de la Loire	Président	Présent
Laurie DURAND	CRPMEM Poitou-Charentes	Chargée de mission	Présente
Frédérique CHAUMEREUIL	DDTM 85		<i>Excusée</i>
Françoise GUIMAS	DREAL Pays de la Loire	Chargée de Mission N2000	<i>Excusée</i>
Muriel CHEVRIER	DREAL Poitou-Charentes	Chargée de Mission N2000	Présente
Eric LE GALL	FFESSM		Présent
Annick DANIS	FNPPSF	CPML 17 - Représentante	<i>Excusée</i>
Guy PERRETTE	FNPPSF	Représentant	<i>Excusé</i>
Jackie PLATAUT	FNPPSF	ANB Bourgenay - Représentant	<i>Excusé</i>
Jean-Pierre LEAUTE	Ifremer	Représentant Station La Rochelle	Présent
Ségolène TRAVICHON	LPO	Chef de service espace protégé	Présente
Sandrine DERRIEN	MNHN	Chargée de Recherche	<i>Excusée</i>
Pierre LE GALL	Nature Environnement 17	Représentant FNE	<i>Excusé</i>
Francois COLAS	PNM EGPC	Directeur mission d'étude	Présent
André DUCHENE	UNAN	Représentant 17	Présent